

Eau et Électricité : L'État allège les factures

Dossier de la rédaction de H2o
February 2019

Dès le 1er février les tranches de consommation exonérées de taxes seront étendues pour ces deux services. Pour ce qui concerne l'eau, les abonnés ayant utilisé entre 0 et 20 mètres cubes durant le mois seront exonérés de TVA. Jusqu'ici, seuls les consommateurs de 0 à 10 m³ en bénéficiaient. Concrètement, les ménages et les petites entreprises qui consomment le moins d'électricité et d'eau potable devraient voir leurs factures mensuelles diminuer. C'est l'une des innovations fiscales contenues dans la loi de finances 2019.

Cameroon Tribune (Yaoundé) - AllAfrica